



## INSTITUTION



# Session plénière : l'activité soutenue des organismes extérieurs à l'ordre du jour

Le Conseil départemental s'est réuni lundi après-midi en séance plénière consacrée principalement à la présentation rapports d'activité des organismes extérieurs et des délégataires de service public 2024. Un point de situation sur l'abattoir de Bergerac a également été présenté aux élus.

*Publié le 07 octobre 2025*

Après un hommage rendu aux deux anciens conseillers départementaux disparus cet été, René Birginie et Gérard Fayolle, un focus plus particulier a été fait à l'assemblée sur le Service départemental d'incendie et de secours de la Dordogne (SDIS 24), Ciné Passion Périgord et la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Pour remplir ses missions, le SDIS 24 s'appuie sur un effectif de 269 sapeurs-pompiers professionnels, 1767 sapeurs-pompiers volontaires, dont 435 femmes (87% de l'effectif des sapeurs-pompiers), 92 personnels administratifs et techniques, des membres du service de santé et de secours médical (55 médecins, 136 infirmiers, 8 pharmaciens, 6 vétérinaires, 4 psychologues, 8 sages-femmes, 1 diététicienne, 1 podologue).

En 2024, le SDIS 24 a poursuivi les recrutements de sapeurs-pompiers professionnels prévus dans le cadre de la convention passée avec le Département. Cela s'est traduit par six recrutements dans les centres de secours du Bugue, de Mussidan et Thiviers. De même, les travaux de construction d'une nouvelle caserne, très attendue, ont été lancés à Bergerac. D'un coût de 8,6M€, ce nouveau centre de secours indispensable au territoire devrait ouvrir le 10 décembre.

## Culture et cinéma

Ciné Passion a, pour sa part, souligné, le bon fonctionnement de son réseau de salles de cinéma qui permet à chaque Périgourdin de disposer d'un lieu de projection proche de son domicile. En 2024, 250.000 spectateurs ont ainsi été accueilli sur l'ensemble du réseau, 380.000 en comptabilisant le cinéma Rex de Sarlat. A cela s'ajoute un travail mené en faveur de l'éducation aux images et au cinéma à destination des scolaires, l'accueil de tournages sur le territoire (131 jours en 2024 en Dordogne, soit un jour sur trois, répartis sur l'accueil de 18 productions) et le développement du projet de création de studios de cinéma, "France tabac" à Sarlat, lauréat de l'appel à projet "Grande fabrique de l'image" du programme gouvernemental France 2030.

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/une-session-consacree-au-22334187?>

## Handicap et continuité du service public

La MDPH a, elle, expliqué toute la difficulté que représentait son travail, avec une augmentation du nombre de dossiers déposés combinée à une complexité des évaluations à mener. Elle est, en effet, confrontée à une activité soutenue, provoquée par une augmentation importante du nombre de bénéficiaires et du nombre de demandes qui lui sont formulées.

A cela s'ajoute une augmentation de la charge de travail due à l'ouverture des droits, et à une augmentation particulièrement importante du nombre de personnes ayant un droit ouvert à la MDPH parmi les jeunes de moins de 20 ans et les personnes âgées de plus de 60 ans.

Par ailleurs, la MDPH doit faire face à une augmentation marquée des demandes les plus complexes et les plus longues à évaluer. En 20 ans, le nombre de bénéficiaires a été multiplié par 3,5 et le nombre de demandes déposées annuellement par 2,3.

Autre précision, la MDPH manque de moyens pour faire face à l'accroissement de son activité. Une situation qui s'est dégradée, malgré la forte implication du Département, en raison de plusieurs facteurs, à commencer le non-remplacement des personnels de l'Etat mis à disposition avec une compensation financière non revalorisée depuis 2006, ou encore une méthode de calcul du concours de l'Etat qui pose question au regard des orientations stratégiques nationales et de l'activité réelle des MDPH.

Reste qu'elle entend poursuivre son travail dans les années à venir en étant, notamment, particulièrement vigilante sur les rendez-vous avec les primo demandeurs qui doivent être mis en place en 2026 qui représentent 50% des demandes.

Pour information, 28.905 demandes ont été enregistrées en 2024, contre 28.216 en 2023, soit une augmentation de 2%. Chaque personne dépose en moyenne 2,35 demandes auprès de la MDPH.

Enfin, deux dossiers concernant le Bergeracois ont été présentés : l'expérimentation conduite pour quatre collèges du même secteur avec la légumerie de Bergerac dans le cadre de la politique de 100% bio, local et fait maison (Jacques Prévert, Henri IV et Eugène Le Roy à Bergerac et Max Bramerie à La Force), et un point de situation sur l'abattoir de Bergerac. Celui-ci devrait de nouveau être à l'ordre du jour de la prochaine session plénière du Conseil départemental les 4 et 5 novembre prochains.